

FAIS VIVRE TES IDÉES!





Le CME, c'est quoi?

Le Conseil Municipal des Enfants réunit 12 jeunes aussonnais (es) dont 6 filles et 6 garçons de CM1 et CM2. Ces jeunes conseillers sont élus par leurs camarades.

Durant leur mandat, ils sont encadrés par un comité de pilotage, et ils participent à l'amélioration de la vie de la commune. Cest pour les enfants du CME un apprentissage actif de la citoyenneté et pour la municipalité la possibilité d'écouter leurs propositions et de les consulter.

Qui peut être candidat ?

Pour être candidat, les enfants doivent :

- Habiter Aussonne
- Être scolarisé en classe de CM1 ou CM2
- Avoir l'autorisation de leurs parents





Qui peut voter?

Tous les enfants aussonnais des classes de :

- CE2
- CM1
- CM2

Comment fonctionne le CME?

Les conseillers se retrouvent régulièrement pour des réunions de travail. Elles ont pour but d'échanger, de concevoir et mener des projets.

Ils participent aussi tout au long de leur mandat à des manifestations sur la commune (Commémoration, remise de récompense...).

Ils mettent en place des actions sur la commune (collecte, animations à thème...).

Quelles sont les missions?

- Jouer un rôle pour son village
- Être porteur de projets simples et œuvrer à leur aboutissement..
- Être assidu, participer aux réunions et manifestations diverses.
- Respecter pendant les 2 ans de mandat les principes démocratiques et républicains.

Comment voter?

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur la liste électorale.

Tous les enfants de CE2, CM1 et CM2 scolarisés sur Jules Ferry et Louise Michel sont inscrits automatiquement.

Pour les enfants non scolarisés à Aussonne, le vote se fait par correspondance. Le bulletin est à déposer en Mairie au plus tard le lundi 28 novembre 2022.



Candidature

Dépose ta fiche de candidature en Mairie

du lundi 10 octobre au vendredi 21 octobre 2022 (à 17h dernier délai)

Une question, besoin d'informations ... contacte Marlène Omont en Mairie 05 62 13 47 20



Campagne électorale

Chaque candidat aux élections mène une campagne auprès de ses camarades de classes, expliquant pourquoi il souhaite devenir Conseiller Municipal:

du lundi 7 novembre au vendredi 18 novembre 2022



Élections

Afin d'élire les 12 Conseillers Municipaux, tous les élèves munis de leur carte d'électeur se rendent :

Le mardi 29 novembre 2022 de 9h00 à 16h30 - à la Mairie (en salle du Conseil Municipal) accompagnés de leurs enseignants

Vote par correspondance : pour les enfants non scolarisés à Aussonne, le bulletin est à déposer en Mairie au plus tard le lundi 28 novembre 2022.